

— Il est de nos parents ?

— Oui, madame.

— Ah ! fit la comtesse, c'est fâcheux !

Et d'un air de pitié :

— Pauvre garçon ! il est bien jeune pour mourir ; je prierai Jallisch de le ménager...

En ce moment M. Lenoël se levait et prenait la parole ; il se fit un grand silence.

— Mesdames, fit l'amphytrion, messieurs... Chers parents ! " J'ai eu l'honneur de vous convoquer pour vous proposer un moyen pratique de sauvegarder les intérêts généraux, et par conséquent les intérêts particuliers de tous dans l'affaire de la succession. L'union fait la force ! "

On applaudit, M. Lenoël reprit :

— Je propose de former un syndicat pour obtenir l'assurance que le duc, notre parent, vit et pour arriver à sa délivrance, ou pour constater sa mort.

— Bravo ! bravo ! cria-t-on.

— Vous comprenez que si nous ne prenions pas des mesures énergiques, on pourrait nous accuser d'être restés indifférents au sort du duc vivant ; s'il est mort, au contraire, il nous faudrait attendre pendant trente ans l'ouverture de la succession, à moins de faire constater le décès par acte de notoriété. ce à quoi devront tendre les efforts du syndicat.

— Bravo ! bravo ! crièrent les héritiers avec enthousiasme.

Ils voyaient tous les millions en perspective.

M. Lenoël conclut en disant :

— Si nous avons le bonheur de faire rendre la liberté à notre parent captif, ce dîner sera certainement le plus beau jour de notre vie. S'il est mort nous verserons des larmes sur son trépas, nous lui ferons rendre les honneurs qui lui sont dus, et nous aurons la conscience en paix, ayant rempli notre devoir, ce qui nous permettra de jouir sans remords de l'aisance dans laquelle cette succession mettra chacun de nous.

Cette péroraison fut généralement admirée, on applaudit à outrance ; Lenoël, ému au delà de toute expression par son succès, ne put trouver que quelques paroles entrecoupées.

— Chers parents... cette soirée... nous sommes tous unis comme les cinq doigts de la main... Merci ! Merci ! je n'en souviendrai toujours !...

Un Landerquier, qui avait un discours à placer, lut un speech écrit : nous en faisons grâce au lecteur, un orateur prit la parole, mais ne put aller au delà de *mesdames et messieurs*. Hippolyte jugea qu'il devait obtenir un petit succès et il se leva. Aussitôt Armand se leva aussi.

— Pardon, demanda-t-il à Hippolyte. Est-ce que vous avez l'intention, monsieur, de prendre la parole dans cette affaire de succession ?

— Mais oui, dit Hippolyte interloqué.

— Je me permettrai de vous demander, monsieur, fit Armand, si vous êtes héritier ?

— Non, dit Hippolyte déconcerté. Mais comme ami de monsieur Lenoël...

— J'ai une cinquantaine d'amis ! dit Armand. Vous comprenez que s'ils étaient tous ici, vous voyant discourir, il ne manqueraient pas d'en faire autant. Ça nous mènerait jusqu'à trois heures du matin. J'ajoute que monsieur Lenoël a montré dans cette affaire trop de bon sens et qu'il s'est expliqué avec trop de clarté pour qu'il soit besoin de revenir sur ce qu'il a dit. Je propose un toast en l'honneur de Madame Lenoël et de son mari, nos hôtes, et le vote des conclusions posées par monsieur Lenoël à l'unanimité et par acclamation.

On applaudit frénétiquement ; les petits verres à liqueur remplis se tendirent tous vers M. Lenoël qui sut un gré infini à Armand d'avoir provoqué cette ovation,

Hippolyte était défermé des quatre pieds, Fernande elle-même riait, le voyant si penaud.

Cependant il fallait élire un syndic par *toc* de famille. Quand les syndicats furent formés, Favel prit la parole.

— J'ai consenti volontiers, dit-il, à faire partie du comité que vous venez de nommer ; mais avant de voir en lui un syndicat ayant en vue la succession du duc, qui fut mon ami, je l'envisage surtout comme ayant pour but de rechercher si le duc est encore vivant. Nous avons là un devoir à remplir. Nous serons secondé par la justice du consulat français qui s'est ému des circonstances dans lesquelles le duc a disparu. Le consul croit à un crime. On pense qu'il s'agit d'un complot longtemps médité d'avance. Mon intention, est de me rendre en Égypte, s'il le faut, d'assister à l'enquête qui sera faite par les soins du consul et de tirer cette affaire au clair. Nous avons déjà un faisceau d'indices, des soupçons, des renseignements précieux. S'il y a eu crime, nous obtiendrons contre les assassins, la vengeance des lois.

Cette face nouvelle de l'affaire révélée par le docteur causa une impression profonde ; Jallisch inquiet se domina, la comtesse lui donna l'exemple de l'attitude qu'il devait prendre. De ses mains gantées elle applaudit le docteur, le baron imita sa sœur ; en lui-même cependant, il songeait que Favel allait considérablement le gêner, et, de son côté, la comtesse se disait que le docteur était un homme dangereux. Mais elle se demandait s'il avait des soupçons directs, s'il savait quelque chose des menées de Jallish ; elle se promit d'éclaircir ce sujet.

Le but que se proposait monsieur Lenoël étant atteint, le syndicat étant formé, la soirée s'avancant, tout le monde demeurant plus ou moins loin, chacun songeait à se retirer ; les Lamberquier en donnèrent le signal, puis le baron et la comtesse partirent. Peu à peu le jardin se vida ; il ne resta plus que le docteur, Fernande, Armand, Léon et maître Hippolyte.

Le docteur, après avoir causé de l'héritage avec Lenoël alla prendre Fernande auprès de laquelle Armand était revenu.

— Jeune homme, dit-il à Armand, vous viendrez me prendre chez moi pour votre affaire ; je vous mènerai sur le terrain dans ma voiture.

Fernande pâlit. Elle avait presque oublié qu'Armand se battait et pouvait mourir, il sourit pour la rassurer et trouva le moyen, en lui présentant son châle, de lui glisser deux mots de tendresse et d'espérance dans l'oreille. Le docteur et Fernande partis, les deux jeunes gens prirent congé.

## VI

### LA LEÇON D'ESCRIME

L'insulte était flagrante, l'affaire était inarrangeable ; on fixa le rendez-vous à trois heures, à l'île de la Grande-Jatte, près de Neuilly.

Armand avait l'intention bien arrêtée de se défendre, car, à huit heures, il était allé trouver Jacob, un maître d'armes qui avait une spécialité précieuse dans laquelle il excellait. Il donnait la leçon de *tenue sur le terrain* aux novices qui avaient la bêtise d'accepter un combat sans savoir tirer ; à vrai dire, Armand n'était pas tout à fait étranger au manèment de l'épée. Souvent, dans les ateliers, il s'était escrimé, sans principes, il est vrai ; mais enfin il s'était familiarisé avec le fer. De plus, il avait eu trois duels ; c'est quelque chose que d'avoir l'habitude du terrain.

Jacob trouva dans son élève du poignet et du jarret, plus une taille qui constituait à elle seule un grand avantage. Enfin, Armand était d'une souplesse, d'un